

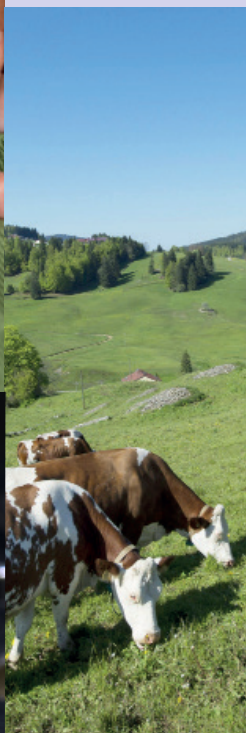


PRÉFET
DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport d'activité DES SERVICES DE L'ÉTAT 2021 EN MOSELLE





**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication
Laurent Touvet
Préfet de la Moselle

Directeur de la rédaction
Olivier Delcayrou
Secrétaire général
de la préfecture de la Moselle

Rédaction
Direction de la coordination
de l'action territoriale (DCAT)

Réalisation
Service départemental de la
communication interministérielle (SDCI)

Assurer la
sécurité des
Mosellans

p.4

Soutenir
l'économie et
l'emploi

p.10

Renforcer la
cohésion de la
société

p.15

Soutenir les
collectivités
territoriales

p.20

Investir dans
la transition
écologique

p.28

La présentation du rapport d'activité des services de l'État dans le département, conformément à l'article L 3121-26 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « chaque année, le représentant de l'État dans le département informe le conseil départemental, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'État dans le département » est, au-delà de l'obligation légale, l'occasion pour les élus et les habitants du département de découvrir la diversité des actions conduites par les services de l'État et les résultats obtenus.

À cet effet, le présent rapport, organisé par grandes thématiques, a pour ambition de présenter une vision d'ensemble, non exhaustive, de l'activité des services de l'État en Moselle.

Comme vous le savez, la Moselle est un département d'une grande richesse à bien des titres, mais également d'une grande diversité à la fois par sa position géographique à la frontière du Luxembourg et de l'Allemagne et par les enjeux sociaux et économiques auxquels les services de l'État doivent faire face.

Offrir un cadre de vie sûr à nos concitoyens par la préservation de la sécurité et de l'ordre public, assurer un aménagement et un développement équilibré du département en préservant la cohésion territoriale, développer les solidarités pour permettre une meilleure cohésion sociale, préserver les richesses environnementales de la Moselle, auront été, en 2021, autant d'axes forts de l'action de l'État dans le département. Les priorités d'action sont désormais matérialisées dans une « feuille de route » pour les années 2021-2023 que le Premier ministre m'a adressée l'été dernier.

La crise sanitaire que nous traversons depuis 2 ans maintenant nous a contraint à nous adapter à une situation exceptionnelle. Elle a conforté pour certains, été un révélateur pour d'autres, du rôle de l'ensemble des services de l'État en Moselle.

Ce rapport met en lumière l'engagement de femmes et d'hommes, au service du département et de ses habitants, au travers d'actions clés qui ont jalonné l'année 2021.

Enfin, parce que l'État n'agit pas seul, je salue une nouvelle fois la qualité de la coopération avec les élus de la République et d'abord avec le département de la Moselle et ses conseillers départementaux.

J'espère que le bilan de l'année 2021 vous éclairera sur l'engagement constant de l'État en Moselle et ses résultats. Les services de l'État resteront résolument mobilisés en 2022 pour accompagner et soutenir les habitants, les entreprises et les collectivités du département.

Laurent Touvet
Préfet de la Moselle



Assurer la sécurité

des Mosellans

La lutte contre toutes les formes de délinquances

.....

p.5



La lutte contre les risques sanitaires et naturels

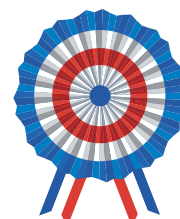
.....

p.7

Zoom sur : la lutte contre les atteintes aux principes républicains - loi du 24 août 2021

.....

p.9



Assurer la sécurité des Mosellans

La lutte contre toutes les formes de délinquances

La lutte contre la délinquance sous toutes ses formes fait partie des priorités nationales et bénéficie d'un engagement constant des services de l'État chargés de la sécurité intérieure en Moselle. En 2021, les forces de sécurité se sont particulièrement impliquées dans la lutte contre les stupéfiants et la lutte contre les violences faites aux femmes. Les gardes à vue, interpellations, et saisies d'avois criminels sont en hausse en 2021, de même que les taux d'élucidation.

Les atteintes aux biens enregistrent une baisse globale de 6,7% en Moselle en 2021 par rapport à 2020, et de 24,6% par rapport à 2019. Cette baisse est constante depuis 2017 (- 29%). Le taux des atteintes aux biens s'établit à 16,48 pour mille habitants en Moselle, alors qu'il est de 25,82 au niveau national. Le département occupe le 65ème rang national. Le département connaît une hausse régulière des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) depuis les 5 dernières années (+ 31%). Comparées à 2020, ces atteintes ont augmenté de 21 %. Le taux des atteintes aux personnes s'établit à 9,38 pour mille habitants en Moselle, alors qu'il est de 10,84 au niveau national. Le département occupe le 42ème rang au niveau national.

La lutte contre les violences faites aux femmes

Après 4 féminicides et plusieurs tentatives en 2021, la lutte se poursuit.

Plusieurs temps fort à noter en 2021 :

- à la suite des décisions du Grenelle contre les violences conjugales, la Moselle dispose désormais de 26 places d'hébergement dédiées pour les femmes victimes de violences dont 18 places acquises en 2021 ;

- lors de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la cour d'appel de Metz et la préfecture de la Moselle ont organisé un séminaire le 25 novembre 2021 sur la thématique des violences conjugales, afin de sensibiliser les professionnels à la prévention, au repérage et au traitement des violences conjugales.



En 2022, l'objectif est de renforcer les permanences décentralisées des lieux d'écoute, d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et de mettre en œuvre le dispositif de recueil des preuves sans plainte au sein des hôpitaux.

289 271 euros des crédits du BOP égalité entre les femmes et les hommes et 204 217 euros des crédits du FIPD ont été consacrés à la prévention et à la lutte contre les violences conjugales dans le département. 3 022 195 euros ont été consacrés par le BOP 177 hébergement, pour le parcours vers le logement et l'insertion des personnes vulnérables aux femmes victimes de violences.



La lutte contre les stupéfiants

L'engagement des services de la police nationale, de la gendarmerie nationale, des douanes et des autorités judiciaires a permis le démantèlement de réseaux de trafics de stupéfiants. Ainsi, en 2021, les services de gendarmerie ont démantelé 62 réseaux de trafics de stupéfiants et ont saisi 64,6 kg de résine de cannabis, 34,6 kg d'herbe de cannabis, 142 pieds de cannabis, 8,2 kg d'héroïne, 5,2kg de cocaïne, et 6 cachets d'ecstasy.

S'agissant de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP), les services ont instruit 115 dossiers d'infraction à la législation sur les stupéfiants et ont procédé à la saisie de 3,6 kg d'héroïne, 1,66 kg de cocaïne, 38 kg d'herbe de cannabis ainsi que plus de 32 kg de résine de cannabis, 113 cachets d'ecstasy, 15 LSD et 536 de MDMA.

A ces données, s'ajoutent les saisies réalisées conjointement avec l'antenne de police judiciaire de Metz lors d'une opération de démantèlement d'un point de deal : 184 000 euros en numéraires ont été saisis ainsi que 3,7 kg d'héroïne, 6,3 kg de cocaïne et 6 kg de cannabis. L'ensemble des avoirs criminels saisis par la DDSP de la Moselle atteint 1 417 578 euros.

La lutte contre la délinquance

Focus sur : les groupes de partenariats opérationnels déployés au sein de la police nationale.

Depuis 2019, les groupes de partenariats opérationnels (GPO) sont déployés au sein des services de la police nationale dans le cadre de la sécurité du quotidien afin de sectoriser la prise en compte des problématiques de sécurité au plus près des besoins. En 2021, au sein de la DDSP de la Moselle, 17 GPO de la sécurité du quotidien ont été mis en place au sein des 7 circonscriptions de sécurité publique afin de sectoriser la prise en compte des problématiques de sécurité au plus près des besoins.

Depuis le 1er janvier 2021, 252 réunions de GPO se sont ainsi tenues malgré la crise sanitaire. Elles ont permis la prise en compte de 349 problématiques diverses (incivilités, dégradations, revente de

Les amendes forfaitaires délictuelles complètent également les outils de lutte contre les trafics de stupéfiants. En 2021, 688 amendes forfaitaires délictuelles ont été dressées, dont 424 en zone police et 264 en zone gendarmerie. Les AFD représentent un tiers des procédures relatives aux stupéfiants. La lutte contre les points de deal constitue également une priorité, ainsi en 2021, 30 points de deal ont été démantelés : 10 par la police et 20 par la gendarmerie.



stupéfiants, rassemblements nocturnes et bruyants, rodéos ou vitesse excessive de véhicule...) et plus de 80 % de ces problématiques sont considérées comme résolues à ce jour.

Focus sur la politique de contrôles routiers établi par la DREAL Grand Est en concertation avec les forces de l'ordre :

En 2021, 485 opérations de contrôle des poids lourds, au cours desquelles 2 788 véhicules dont 292 véhicules de transport de marchandises dangereuses ont été contrôlés. 388 véhicules soit 14% étaient en infraction. Le montant des paiements immédiats et des consignations s'est élevé à 272 518 euros.

La lutte contre la fraude documentaire et la fraude à l'identité

Pour l'année 2021, 458 dossiers dont 53 pour la Moselle (12%) ont été instruits par le pôle fraude du Centre d'expertise et de ressources des titres CNI-passeports Grand Est. Sur ces 458 dossiers, 315 ont fait l'objet d'une décision de refus de délivrance de titres, dont 41 pour la Moselle. En outre, le déploiement de la nouvelle carte nationale d'identité sécurisée dès le 31 mai 2021 en région Grand Est, et à compter du 2 août sur le territoire national, est un atout supplémentaire dans ce combat permanent contre la fraude documentaire et la fraude à l'identité.





La lutte contre les risques sanitaires et naturels

(la sécurité alimentaire, le risque inondation, etc..)

La sécurité alimentaire

Le contrôle de la conformité aux réglementations nationales et européennes des denrées alimentaires mises sur le marché fait l'objet d'une programmation strictement respectée en Moselle. Il en va ainsi du domaine des contaminants chimiques des denrées alimentaires, susceptibles de porter atteinte à la santé des consommateurs. Les enquêteurs de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) se sont particulièrement concentrés en 2021 sur le contrôle de la présence d'oxyde d'éthylène, interdit en Europe, dans certaines denrées importées (poivre, baies, sésame et autres préparations culinaires) et leur retrait du marché, lancé suite à une alerte européenne en 2020.

Le succès grandissant de nouveaux modes de commercialisation des produits alimentaires a aussi conduit la DDPP à surveiller les circuits courts et la vente directe, du producteur au consommateur mosellans, de fruits, de légumes ou de produits alimentaires préparés. Il s'est notamment agi de vérifier l'étiquetage, les mentions valorisantes portées sur ces produits, ainsi que, par exemple, les contrats entre consommateurs et professionnels, conclus au sein d'associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP).

Ce succès est également constaté par les services vétérinaires de la DDPP présents dans les trois abattoirs de boucherie du département, dont l'activité a parfois augmenté de 30 % en deux ans, notamment à l'abattoir de Sarrebourg, du fait du développement des filières locales en circuits de proximité. Dans l'ensemble des abattoirs mosellans, la DDPP a procédé, en 2021, à l'inspection sanitaire de 37 000 tonnes de produits carnés avant leur mise sur le marché.

La lutte contre les risques naturels



→ Risque inondation

La mise en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité dans le périmètre du plan de prévention de risques technologiques (PPRT) Ineos de Sarralbe est entrée dans sa première phase active. Les premiers engagements multipartites ont été signés le 14 décembre 2021 avec la convention pour le suivi animation des travaux de protection du bâti concernant 261 maisons à Sarralbe et Willerwald.

Au printemps 2021, la ministre de la transition écologique dans un courrier diffusé aux élus de secteur a précisé les engagements de l'Etat sur la problématique de la remontée de nappe dans le bassin houiller. Sur le terrain, les services ont explicité ces engagements au travers du comité de suivi de la reconstitution de la nappe (CSRN) qui s'est tenu début octobre, puis de la mise en place d'un comité technique sous le pilotage du sous-préfet de Forbach et par des réunions avec les communes concernées par le phénomène. Les services ont mené des procédures d'élaboration ou de révision des plans de prévention des risques (PPR) (inondations, mouvements de terrain ou miniers) sur 31 communes pour actualiser ces plans par les résultats des études d'aléas et les dispositions réglementaires nouvelles tels que le décret relatif aux PPRi. 7 approbations et une mise en application immédiate sont intervenues en 2021.



La gestion des demandes de reconnaissance des catastrophes naturelles (CatNat) relève de la direction des sécurités du cabinet du préfet. En 2021, le service a instruit 272 demandes de reconnaissance pour les phénomènes d'inondations et coulées de boue (49), inondations par remontée de nappe phréatique (1), vents cycloniques (9), mouvement de terrain (2) et sécheresse (211). L'année 2021 a été particulièrement marquée par deux épisodes d'inondations et coulées de boue :

- du 14 au 17 juillet 2021 : 21 communes mosellanes affectées par les orages (communautés de communes de Cattenom et environ et du Saulnois (Dieuze) → Beyren-lès-Sierck, Bourdonnay, Breistroff-la-Grande, Cutting, Domnom-lès-Dieuze, Fixem, Guermange, Guinzeling,

Haraucourt-sur-Seille, Hayange, Insviller, Lhor, Lindre-Basse, Lostroff, Loudrefing, Maizières-lès-Metz, Mondorff, Obreck, Puttelange-lès-Thionville, Vibersviller et Zoufftgen ;

- du 21 au 22 août 2021 : 15 communes de l'arrondissement Forbach-Boulay-Moselle touchées par les pluies (secteur Saint-Avold – Forbach) → Altviller, Bazoncourt, Béning-lès-Saint-Avold, Betting, Cocheren, Folkling, Hombourg-Haut, Lachambre, Macheren, Pontoy, Pournoy-la-Chétive, Saint-Avold, Seingbouse, Théding et Valmont.

Ces évènements rappellent que le risque lié aux inondations demeure un enjeu majeur. Ainsi, l'état de catastrophe naturelle pour inondations a été reconnu pour 100 % des demandes des 43 communes, par les arrêtés interministériels des 21 juin, 13 et 24 septembre, 13 octobre et 22 novembre 2021.



→ Sécheresse/réhydratation des sols

Outre les inondations, 211 dossiers déposés au titre de l'année 2020 pour demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène sécheresse/réhydratation des sols ont été instruits. Cela représente 29 % des communes mosellanes. La commission interministérielle a rendu 204 avis favorables et 3 avis défavorables.

→ La reconnaissance des catastrophes naturelles en Moselle

S'agissant de la procédure de reconnaissance grâce à la plateforme IcatNat, la loi du 28 décembre 2021 relative à l'indemnisation des CatNat est venu faciliter les démarches de reconnaissance, améliorer et accélérer l'indemnisation des victimes, tout en renforçant la transparence des procédures à l'égard des maires et des sinistrés.

Les autres risques

→ Grands carnivores

Le suivi des populations de loup et de lynx, en particulier dans l'Est du département (Saulnois et zone vosgienne), fait l'objet du comité grands carnivores réuni le 1er décembre 2021 à Sarrebourg. Des outils de suivi, notamment réseau d'observateurs et pièges photo, permettent d'attester du passage régulier de ces animaux. Les acteurs économiques, politiques et institutionnels représentés ont pu débattre et s'exprimer sur ce dossier sensible. Un dossier de subvention à la protection des troupeaux a été déposé en Moselle en 2021. 8 attaques sur troupeaux ont été signalées, dont 7 ont conduit à une indemnisation aux éleveurs, pour un montant de 6 049 euros.

→ Zoom sur : le plan grand froid

Le plan grand froid vise à prévenir les conséquences sanitaires liées à une vague de froid. Il propose une réponse adaptée à l'égard des populations vulnérables au froid, en fonction du contexte sanitaire et météorologique. Cette année, le plan grand froid a fait l'objet d'une refonte par le SIDPC, dans le cadre d'une démarche partenariale avec les principaux acteurs concernés (ARS, DDETS, DREETS, département de la Moselle et Météo-France). Les dispositions du plan grand froid 2021-2022 s'organisent autour de 3 axes stratégiques :

- axe 1 : prévenir, anticiper et protéger les populations contre les effets liés aux vagues de froid ;
- axe 2 : informer et communiquer ;
- axe 3 : capitaliser les expériences.

VIGILANCE GRAND FROID



RESPECTEZ
les consignes des autorités

INFORMEZ-VOUS
auprès de Météo-France
et de votre préfecture



Prévenez le 115 si vous
remarquez une personne
sans abri ou en difficulté



→ Zoom sur : la poursuite de la lutte contre la pandémie

A partir d'août 2021, les enquêteurs de la direction départementale de la protection des populations (DDPP), nouvellement habilités, ont participé aux contrôles des établissements soumis au passe sanitaire. Le respect des jauges sanitaires dans les commerces contrôlés a également continué à faire l'objet d'une attention particulière. Les quelques 260 vérifications opérées par la DDPP dans ce contexte ont souvent été l'occasion d'accompagner les commerçants, qui subissent une baisse de fréquentation, dans leur mise en œuvre des dispositifs, nécessairement évolutifs, de lutte contre la pandémie.



Zoom sur : la lutte contre les atteintes aux principes républicains

Loi du 24 août 2021

La loi du 24 août 2021 confortant les principes de la République a permis de renforcer les moyens de l'administration pour lutter contre le séparatisme.

En 2021, les services de l'État (la préfecture, les parquets, les services de renseignement, les forces de l'ordre, le SDIS, le DASEN, la DDETS, la DDFIP, la DDPP et la DDT) se sont mobilisés pour lutter ensemble contre les atteintes aux principes de la République en ciblant les actions de contrôle et de prévention à engager.

- la cellule de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire de la Moselle (CLIR) s'est réunie à huit reprises et a permis d'améliorer la coordination et l'efficacité des services.
- le préfet a réuni le 30 novembre 2021 les services concernés par une ou plusieurs dispositions de la loi du 24 août 2021 afin d'organiser sa mise en œuvre dans le département : déployer les mesures déjà applicables et préparer celles qui attendent les décrets d'application.
- la préfecture de la Moselle a également engagé une formation des agents des collectivités et des associations à la lutte contre la radicalisation et le séparatisme.



Parmi les structures identifiées pour des suspicions de pratiques contraires aux valeurs de la République et engagées par la CLIR, on compte 25 lieux de culte ou associations culturelles contrôlés par des commissions de sécurité ERP ayant abouti à 4 arrêtés municipaux de fermeture dont 2 structures toujours fermées à ce jour et 10 contrôles CODAF engagés conduisant à 1 arrêté de fermeture pour des raisons sanitaires ; 350 familles ont en outre été contrôlées au titre de l'instruction à domicile au cours de l'année scolaire 2020/2021 afin de vérifier que les enfants bénéficient d'une instruction conforme aux valeurs de la République.

En 2022, il conviendra de poursuivre le travail de sensibilisation sur le respect des valeurs de la République déjà engagé par les services de la préfecture, le service départemental de l'éducation nationale, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports auprès des élus, des acteurs associatifs et des établissements scolaires et renforcer les contrôles en cas de suspicion de pratiques contraires aux valeurs de la République en mettant en œuvre les dispositions de la loi du 24 août 2021.

Soutenir

l'économie et l'emploi



Le rebond économique

p.11

Zoom sur...

p.13





Le rebond économique

Éléments conjoncturels

Au cours de l'année 2021, l'Insee a publié une trentaine d'études structurelles et conjoncturelles sur la région Grand Est. Ces analyses ont notamment visé à éclairer les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

Quelques chiffres clés au 3ème trimestre 2021 :

- les créations d'entreprises sont nombreuses en Moselle (10 100 entre octobre 2020 et septembre 2021) et dépassent de 34,6 % le niveau de l'année 2019. À l'inverse, les défaillances sont en recul de 52,0 %.
- en 2021, la fréquentation touristique s'améliore au fil des mois, sans rattraper son niveau d'avant pandémie. Par rapport à l'avant-crise, la reprise est plus rapide dans le département - 10,8 % que dans la région - 18,4 %

S'agissant des demandeurs d'emploi au **4ème trimestre 2021**, le nombre s'établit en moyenne sur le trimestre à 50 720. Ce nombre baisse de 5,7 % sur un trimestre (soit -3 040 personnes) et de 9,5 % sur un an.

Le soutien aux entreprises et la relance de l'économie mosellane en 2021 grâce à France Relance

→ **Le fonds de solidarité** : l'État a mis en place un fonds de solidarité (FDS) à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales liées à la crise sanitaire. En Moselle, la DDFiP a versé le fonds de solidarité à 19 507 entreprises pour un montant global de 326 millions d'euros, soit une aide moyenne de 16 668 € par entreprise aidée. 55 % de ces entreprises ont entre 0 et 9 salariés.



Les principaux secteurs d'activité du département concernés par ce dispositif de soutien sont :

- hébergement restauration : 134,4 millions d'euros (2 219 entreprises bénéficiaires) ;
- commerce : 51,5 millions d'euros (3 785 entreprises bénéficiaires) ;
- spectacles et activités récréatives : 32,8 millions d'euros (667 entreprises bénéficiaires) ;
- autres activités de service : 24 millions d'euros (2 588 entreprises bénéficiaires) ;
- construction : 13 millions d'euros (2 686 entreprises bénéficiaires).

La poursuite de la mise en oeuvre de France Relance en Moselle en 2021 :

L'année 2021 marque également la poursuite de la gestion des effets de la crise sanitaire sur notre économie mosellane. En complément des mesures d'urgence et de soutien à l'économie, l'Etat s'est mobilisé pour engager rapidement le plan de relance annoncé le 3 septembre 2020 par le gouvernement qui porte l'objectif de préparer la France de 2030 : une France plus écologique, plus compétitive et plus solidaire. L'année 2021 a également permis de mettre l'accent sur la territorialisation du plan de relance, grâce notamment à la signature de l'accord de relance départemental le 21 mai 2021.

En 2021, le déploiement de France Relance en Moselle s'est intensifié : les résultats sont présentés selon les trois volets qui ont fondé le plan (écologie, compétitivité et cohésion).

→ Écologie

- le volet «écologie» de France Relance en Moselle, c'est 84 millions d'euros mobilisés pour 68 projets de rénovation des bâtiments de l'État, afin d'améliorer le confort des agents et des usagers. Parmi ces projets, peut être cité le projet d'acquisition



d'une seconde cité administrative à Metz, pour un coût global de 53 M€, destinée à regrouper en un lieu unique 640 agents des services de l'Etat ou de ses opérateurs, aujourd'hui dispersés, chargés de mettre en œuvre les politiques publiques relevant des ministères de la transition écologique ainsi que de l'agriculture et de l'alimentation, et notamment : la DDT, la DIR-Est, la DREAL, la DRAAF et l'ADEME. France Relance a accompagné les Mosellans dans le verdissement de leur véhicule automobile avec 7 100 primes à la conversion ou bonus écologiques accordés depuis juillet 2020.

- Depuis 1 an, ce sont près de 9 500 particuliers qui se sont saisis de MaPrimeRénov' afin de réaliser des travaux destinés à réduire l'empreinte carbone de leur logement, pour un montant total d'investissement de près de 174 millions d'euros. Les particuliers qui le souhaitent peuvent se faire aider dans leurs démarches par l'ALEC (agence locale de l'énergie et du climat) du pays messin.
- France Relance, c'est également un soutien conséquent pour la réhabilitation des friches, avec plus de 8 millions d'euros de subventions accordées.

En matière agricole, l'instruction de la campagne 2021 s'est déroulée dans le calendrier imparti.



Près de 94 millions d'euros d'aides européennes ont été versés à plus de 2 504 agriculteurs entre octobre et décembre 2021. Ces montants comprennent les aides découplées, les aides couplées animales et végétales, ainsi que l'indemnité compensatoire des handicaps naturels (ICHN). Les opérations de contrôle préalable au paiement des aides se sont bien déroulées. Par ailleurs, suite aux inondations estivales dans les vallées de la Seille, de la Moselle et de l'Albe, des aménagements réglementaires et un dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) ont été mis en œuvre. Cela représente 1,17 millions d'euros de dégrèvements, accordé aux propriétaires de prairies de 267 communes.

L'Agence de l'eau a obtenu en 2021 une enveloppe de 18,7 millions d'euros au titre du plan de relance, pour l'ensemble du bassin Rhin-Meuse (8 départements concernés). Cette enveloppe a été mobilisée pour des projets de mise aux normes et de modernisation des systèmes d'assainissement, de modernisation et de sécurisation des réseaux d'eau potable, de gestion des eaux pluviales et de restauration des milieux. Environ 4,4 millions d'euros de cette enveloppe ont été affectés aux projets mosellans comme par exemple les travaux de mise en conformité de l'agglomération d'assainissement d'Hayange à hauteur de 931 821 euros pour accompagner Syndicat Mixte «eau et assainissement Fontoy Vallée de la Fensch».



→ **Compétitivité**

En Moselle, France Relance soutient pleinement l'industrie : 108 lauréats ont bénéficié de plus de 57 millions d'euros de subvention, pour des investissements de l'ordre de 255 millions d'euros. France Relance renforce également la compétitivité du territoire, avec une baisse des impôts de production de plus de 123 millions d'euros concernant près de 8 780 entreprises du département. Par ailleurs, 1 412 entreprises sont bénéficiaires d'une aide à la numérisation, dont près de 700 qui ont reçu un remboursement forfaitaire de 500 € pour couvrir tout ou partie de leurs dépenses. De nombreux commerçants de proximité sont lauréats de ce dispositif (restaurateurs, boulangers, coiffeurs, gérants d'instituts de beauté, etc.).

→ **Cohésion**

France Relance confirme les perspectives offertes aux jeunes mosellans grâce au plan « 1 jeune, 1 solution » : 23 600 jeunes en ont bénéficié depuis sa mise en œuvre.

Le prochain défi : France 2030

Dans le prolongement de France Relance, le Président de la République a présenté le 12 octobre 2021, le plan « France 2030 », pour répondre aux grands défis de notre temps, grâce à un plan d'investissement massif pour faire émerger les futurs champions technologiques de demain.

Ce plan veut répondre aux grands défis de notre temps : la transition écologique notamment, mais aussi les transitions de nos secteurs d'excellence : énergie, automobile, aéronautique ou encore espace. Doté d'une enveloppe de 30 milliards d'euros, « France 2030 » a pour but d'accélérer les investissements publics

créateurs de croissance et d'emplois.

Le plan ambitionne aussi de permettre à la France de retrouver le chemin de son indépendance environnementale, industrielle, technologique, sanitaire et culturelle et de prendre un temps d'avance dans ces secteurs stratégiques.

Le plan « France 2030 » est déjà en ordre de marche, et se combinera avec France Relance. Le déploiement de France 2030 représente pour notre économie mosellane une chance supplémentaire, dont nos entreprises doivent se saisir.

Zoom sur...



Garantir l'emploi par la promotion de l'insertion par l'activité économique



L'insertion par l'activité économique a été un des axes centraux de la stratégie de lutte et de prévention contre la pauvreté, priorité du Gouvernement. Le département de la Moselle compte, en cette fin d'année 2021, 68 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Les services de l'État en Moselle ont aussi accompagné la création de deux nouvelles Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (INTEDEO 57 et VALOTTI), ce qui permet d'élargir encore les possibilités d'insertion sur le marché du travail classique pour les personnes les plus proches de l'emploi via l'intérim d'insertion avec un accompagnement socio-professionnel.

Au-delà du développement des entreprises du secteur de l'IAE, des actions de développement et de renforcement des liens avec le monde économique pour favoriser les sorties dans l'emploi des personnes en SIAE et satisfaire les besoins en recrutements des entreprises ont été engagées. Une illustration de ce rapprochement SIAE- entreprises est l'ouverture de la plateforme logistique Amazon à Augny pour laquelle les SIAE du bassin de Metz ont été mobilisées afin de proposer des candidats aux sous-traitants dans le secteur de la restauration et du nettoyage.

L'accompagnement à la concrétisation de grands projets (Amazon)

L'implantation d'Amazon à Augny constitue une référence de mobilisation des acteurs du territoire sur laquelle s'appuyer pour accompagner de futurs projets économiques d'envergure en Moselle. Au-delà des aspects réglementaires, tant l'État que les collectivités locales ont fait preuve de volontarisme. Des tenues de comités de pilotage associant les collectivités et l'ensemble des partenaires de l'emploi se sont mobilisés pour permettre, en lien avec Amazon, de recruter des personnes éloignées de l'emploi. Ainsi, ce sont 334 CDI recrutés au 18 octobre 2021, dont 277 demandeurs d'emploi. Pour procéder à ces recrutements, l'État a piloté une équipe projet constituée de l'ensemble des partenaires de l'emploi, en se concentrant sur 3 priorités : les chômeurs de longue durée, les jeunes et les personnes issues de quartiers politique de la ville.



→ Attention particulière aux personnes accompagnées par le secteur de l'insertion par l'activité économique : 19 personnes issues des SIAE ont été embauchées de septembre à décembre 2021 par les sous-traitants (chargés du nettoyage, de la restauration et de la sécurité sur le site d'Augny), par deux agences d'intérim et par Amazon

L'objectif en 2022 est d'accroître significativement ce nombre, notamment par l'organisation de sessions de recrutement spécifiques associant les agences d'intérim et des structures d'insertion.

Le soutien à l'économie

5 plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) représentant un maximum de 267 licenciements pour motif économique ont été instruits par la direction départementale de l'emploi et des solidarités. Toutes les entreprises concernées ont mis en œuvre le PSE sous la forme d'un accord d'entreprise après une phase de négociation avec les représentants du personnel et les délégués syndicaux. Ces entreprises appartiennent à la filière automobile.

Activité partielle :

Au cours de l'année 2021, la DDETS a répondu favorablement à 10 347 demandes d'autorisations d'activité partielle représentant un engagement de 34.6 millions d'heures et 255 millions d'euros environ. Si ces chiffres restent moins élevés que ceux de l'année 2020 avec 26 114 décisions, ils restent bien supérieurs à ceux constatés avant la crise sanitaire (moins de 300 décisions par année).

Le dispositif **d'activité partielle de longue durée (APLD)**, qui continue d'exister en parallèle jusqu'au 30 juin 2022, permet à une entreprise confrontée à des difficultés de diminuer l'horaire de travail de ses salariés. En 2021, 365 décisions ont été prises contre 42 en 2020. Les décisions prises en 2021 représentent 8,8 millions d'heures et environ 64 millions d'euros et 647 349 heures et 6.8 millions d'euros ont effectivement été consommés. Ces chiffres ont vocation à évoluer à la hausse car les entreprises disposent d'un délai de 6 mois pour déposer leurs demandes d'indemnisation.

Par ailleurs, dans le contexte inédit de la crise sanitaire, le dispositif de la prestation conseil en ressources humaines (PCRH) a été renforcé et élargi pour accompagner les TPE-PME en matière de gestion des ressources humaines par la recherche de solutions directement opérationnelles. Au titre de 2021, 46 entreprises mosellanes employant 564 salariés ont déposé une demande auprès de leur OPCA (Opérateur de Compétences), et ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé en ressources humaines réalisé par un prestataire financé ou cofinancé par l'État. La part du coût de la prestation correspondant à la prise en charge par l'État s'est ainsi élevée à 164 340 euros.

FNE Formation :

Dans le cadre des conséquences économiques liées à la crise sanitaire, le dispositif FNE-Formation a été renforcé et assoupli afin de répondre aux besoins des entreprises en activité partielle, en APLD ou confrontées à des besoins en formation liés aux mutations économiques. Ce dispositif permet une prise en charge de coûts pédagogiques d'actions de formation. Au titre de 2021, 2 991 demandes de FNE-formation ont été enregistrées. Ces demandes représentent 133 688 heures de formation pour un coût total de 3 755 014 euros.

Conventions de revitalisation :

En Moselle, 6 conventions de revitalisation sont actuellement actives portant sur un engagement financier total 1 624 212 euros. Deux d'entre elles ont été conclues en 2021.

Transitions collectives (TRANSCO) : en Moselle, 3 plateformes couvrent activement le territoire

- une animée par l'union des entreprises et couvrant le Warndt Naborien
- une portée par la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud (CCSMS) et s'appuyant sur un partenariat avec une maison de l'emploi (MDE) de Sarrebourg
- une soutenue par l'entreprise STELLANTIS, dans le cadre d'un projet interrégional, et rayonnant sur le territoire de Metz/Tremery.

Le plan de réduction des tensions de recrutement a simplifié le dispositif pour le rendre plus accessible aux petites et moyennes entreprises et ainsi lever les éventuels freins. Un abondement financier via la mobilisation de fonds issus de conventions de revitalisation a été acté en Moselle pour accélérer la mise en œuvre opérationnelle des plateformes.

Renforcer

la cohésion de la société

La cohésion sociale



p.16

Zoom sur...



p.18

Renforcer

la cohésion de la société



La cohésion sociale



Contractualisation pauvreté

Pour la troisième année consécutive, l'État contractualise avec les collectivités territoriales, leur apportant un soutien financier afin de répondre à des préoccupations communes en matière d'inclusion sociale et professionnelle. En 2021, 2,2 millions d'euros soit + 80 % par rapport à 2020 ont été mobilisés par l'État pour soutenir des actions conjointes avec le conseil départemental et Metz Métropole au sein des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Les actions ont essentiellement visé deux publics :

- ✓ l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA (1,2 millions d'Euros), en particulier visant :
 - la mobilisation active au sein d'un parcours d'accès ou de retour à l'emploi
 - la levée des freins dits « périphériques » à la reprise d'un emploi (frais de garde d'enfant, mobilité géographique...).
- ✓ l'accès à l'autonomie et l'insertion professionnelle des jeunes (500 000 €), avec des actions spécifiques à destination des jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance (ASE), des jeunes en situation de handicap ou décrocheurs du système scolaire.

→ **En 2021, plus de 3,7 millions d'euros ont été investis en Moselle par l'État** pour répondre aux enjeux de lutte contre la pauvreté en partenariat avec le secteur associatif, les entreprises et les collectivités territoriales.

Le logement

→ L'accès et le maintien dans le logement

La crise sanitaire a rendu indispensable un renforcement des dispositifs d'hébergement d'urgence et d'accompagnement dans et vers le logement. L'année 2021 s'est ainsi placée dans la continuité de l'année 2020.

Hébergement :

L'État, au regard de la réduction des arrivées de demandeurs d'asile entre mars 2020 et août 2021, a pu poursuivre la réduction du recours aux nuitées hôtelières et à l'hébergement d'urgence. Une amélioration qualitative de l'offre a également été mise en œuvre, notamment par la transformation des places d'hébergement en places dans les dispositifs de logement accompagné. En outre, on constate une reprise des arrivées de primo-demandeurs d'asile depuis septembre.

Logement accompagné :

Depuis la mise en œuvre du plan de relance 2017-2021 des pensions de famille et des résidences-accueil, le développement des structures continu (ouverture en octobre 2021 de la pension de famille gérée par le CMSEA à Stiring-Wendel, ouverture en décembre 2021 de la résidence-accueil gérée par AMLI au Ban-Saint-Martin).

→ Un hébergement adapté aux grands marginaux

Les grands marginaux à la rue refusent souvent des hébergements dans des structures collectives ou en appartement. Ces propositions sont parfois trop éloignées de leur mode de vie à un moment donné. Or, leurs conditions de vie à la rue ou en squatt sont difficiles et les éloignent encore plus d'une insertion sociale.



→ Pour répondre à cette problématique, la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) a lancé un appel à projet auquel un collectif d'associations mosellanes (AEA, AMLI, AEA, l'Armée du Salut et l'UDAF) a répondu en 2021. Ce projet a été retenu par la Dihal car il propose des solutions sur l'ensemble du département, au plus près des lieux où se trouvent les personnes en grande marginalité, dans les arrondissements de Metz (14 places), Thionville (6 places) et en Moselle Est (12 places). Ce sont donc 32 places pour l'hébergement et la prise en charge des personnes en grande marginalité qui ont été obtenues pour la Moselle. L'État finance les projets des associations : 400 000 euros d'investissement ont été obtenus, la totalité du budget de fonctionnement s'élevant à 560 000 euros.

La protection de l'enfance

→ Contractualisation

Un an après la signature du contrat « prévention et protection de l'enfance » le 5 octobre 2020, un avenant a été signé en 2021 permettant notamment la création d'une équipe mobile d'évaluateurs afin d'améliorer le traitement des informations préoccupantes ; la création d'une web radio et d'un conseil des jeunes pour redynamiser l'observatoire départemental de la protection de l'enfance, ou encore la réalisation d'une étude consacrée à la parentalité et ses impacts sur l'insertion. La prochaine étape étant la signature de l'avenant 2022, dernière année du contrat.



Chiffres clés :

740 616 euros pour les crédits 2021, soit une augmentation de 53 % au vu des crédits annoncés en 2020 et une augmentation de 241 % au regard des crédits versés en 2020 qui financent 19 actions.

→ Schéma départemental des services aux familles

Le schéma départemental des services aux familles 2021-2024, intitulé « bien grandir en Moselle », associe l'Etat, la caisse d'allocations familiales, le département et la mutuelle sociale agricole. Sa mise en œuvre en 2021 remplit les objectifs suivants :

- accroître la couverture territoriale en équipements d'animation de la vie sociale (30 centres sociaux et 10 espaces de vie sociale agréés)
- volonté d'enrayer la diminution du nombre d'assistants maternels et d'accompagner un développement maîtrisé des maisons d'assistants maternels
- développer l'offre en matière de parentalité (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents, médiation familiale) avec pour objectif de couvrir 60 % des intercommunalités (contre 26% aujourd'hui)
- labellisation de 3 crèches à vocation d'insertion professionnelle.

L'intégration des étrangers en situation régulière et des réfugiés

Dans le cadre de la politique d'intégration des étrangers en situation régulière, l'État soutient et finance des actions en direction des associations et des collectivités locales, dont les axes prioritaires sont notamment, l'apprentissage du français, l'appropriation des valeurs et usages de la République, l'accès à l'emploi mais également l'accès aux droits, à la santé, à la culture et au sport. Ces actions ont été valorisées à l'occasion de la semaine d'intégration qui s'est déroulée pour la première fois en octobre 2021.

L'enveloppe régionale de l'action 12 en faveur des primo-arrivants est en hausse de 10 % par rapport à celle de 2020. L'enveloppe de la Moselle s'est élevée à 342 860 € (313 982 € en 2020). L'enveloppe régionale de l'action 15 en faveur des réfugiés a été reconduite à valeur constante, mais la Moselle a vu son enveloppe en hausse de 6,6 %, soit 143 222 € (134 318 € en 2020).

En matière d'intégration, le département de la Moselle est département pilote pour le programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR) qui vise à proposer à chaque bénéficiaire de la protection internationale un accompagnement vers le logement et l'emploi durable (pour une durée de 20 mois maximum grâce à la mise en place d'un binôme de référents sociaux). La réalisation d'un pré-diagnostic opérationnel confiée à l'AIEM sous la direction de la préfecture a débuté fin 2021, incluant des rencontres avec les BPI notamment. La mise en œuvre est prévue en 2022.

Le soutien de la France aux interprètes de l'armée française

Depuis 2012, plusieurs opérations d'exfiltration d'interprètes afghans ayant travaillé pour la France avec leurs familles ont été organisées par le Gouvernement. La Moselle est l'un des premiers départements d'accueil pour ces familles. En 2021, 33 Afghans titulaires de la carte du combattant ont été concernés par l'opération de recensement destinée, soit à leur évacuation d'Afghanistan, s'ils y étaient temporairement retournés, soit à celle des membres de leur famille qu'ils estimaient menacés par les talibans. L'ONACVIG 57 a transmis à la cellule de crise du ministère des affaires étrangères l'ensemble des pièces et renseignements nécessaires à l'évacuation de ces personnes.

Zoom sur...



La politique de la ville

Au titre de la politique de la ville, l'État a attribué près de 4 millions d'euros aux collectivités locales et aux associations œuvrant dans les quartiers politiques de la ville.

→ Les contrats de ville

10 contrats de ville dont 9 contrats avec QPV et quartiers en veille active : Metz Métropole (6 QPV) ; CA du Val de Fensch (2 QPV) ; CA Porte de France Thionville (3 QPV) ; CA Forbach Porte de France (3 QPV) ; CC de Freyming-Merlebach (2 QPV) ; CC du Warndt (2 QPV) ; CA Sarreguemines Confluences (2 QPV) ; CC de l'Arc Mosellan (1 QPV) ; CA Saint-Avold Synergie (2 QPV) et 1 contrat avec seulement 1 quartier en veille active et pas de QPV (CC Pays Orne Moselle).

Le montant de l'enveloppe départementale pour la mise en œuvre des contrats de ville en 2021 est de 2 860 000 € comme en 2019 et en 2020, dont les programmations s'articulent autour des axes principaux suivants :

- pilier 1 « cohésion sociale » : médiation et accès aux droits, vivre ensemble, culture et participation citoyenne, apprentissage du français et alphabétisation (intervention du BOP 104 pour les publics primo-arrivants), sport et santé
- pilier 2 « cadre de vie et renouvellement urbain » (hors champ spécifique du NPNRU)
- pilier 3 « emploi et développement économique » avec des préoccupations transversales : égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et formation aux valeurs de la République.

S'ajoutent pour 2021 :

- 180 000 euros pour la cité éducative de Berhen-lès-Forbach, labellisée en 2020
- 150 000 euros pour la cité éducative de Metz-Borny, labellisée en 2021, correspondant à un semestre de fonctionnement
- 100 000 euros pour la cité de l'emploi de Forbach/Behren-lès-Forbach
- 343 813 euros pour le dispositif « quartiers d'été ». 72 projets ont été retenus dans les champs du sport, de la culture, de l'éducation, de la citoyenneté et du respect des valeurs de la République, du soutien à la parentalité, de la santé dont la santé mentale, de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, de l'emploi, de l'insertion professionnelle et de l'entrepreneuriat, l'accès au numérique, pour bénéficier d'un soutien financier de l'État, concernant 16 525 bénéficiaires

- 176 698 euros pour le dispositif «quartiers solidaires jeunes». Ces crédits ont permis de soutenir des initiatives locales dédiées aux moins de 25 ans dans les champs de la continuité éducative, du sport, de la culture, de la santé mentale, du lien intergénérationnel, de l'insertion sociale et professionnelle et de l'appui/accompagnement des parents. 25 projets ont été retenus pour bénéficier d'un soutien financier de l'État, concernant 1 618 jeunes.

→ La cité éducative de Borny

Le quartier de Metz-Borny a été retenu parmi les 46 nouveaux quartiers annoncés par le Premier ministre le 29 janvier 2021 pour une labellisation «cité éducative» et viennent s'ajouter aux 120 cités éducatives déjà existantes dont Behren-lès-Forbach en Moselle, en vue de répondre à l'objectif fixé par le Gouvernement visant la création de 200 cités éducatives d'ici 2022.

Au total, avec les 1 123 élèves scolarisés dans les 3 écoles maternelles et les 3 écoles élémentaires du quartier, ce seront près de 1 600 élèves d'éducation prioritaire renforcée qui bénéficieront des effets de cette nouvelle « cité éducative ». Elle permettra d'offrir aux enfants et aux jeunes de 3 à 25 ans un cadre d'apprentissage et d'épanouissement renforcé, de l'enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.

La cité éducative de Borny bénéficiera d'un soutien fort de l'État. Ainsi, une enveloppe annuelle de 300 000 euros est réservée pendant trois ans sur les crédits spécifiques « politique de la ville » du programme 147 de l'État. Le projet de cité éducative pour le quartier de Borny à Metz a été labellisé le 6 septembre 2021.

Le 10 janvier 2022, signature de la convention « cité éducative » convention, en présence de Mme Nadia Hai, la ministre déléguée auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargée de la Ville.



→ Colos apprenantes

Initié lors de l'été 2020 à la suite du premier confinement lié à la Covid-19, le dispositif « Colos apprenantes » a été reconduit en 2021 pendant les vacances scolaires d'été 2021, pour des séjours de vacances se déroulant du 6 juillet au 1er septembre 2021. Il a été également organisé pendant les vacances d'automne, pour des séjours de vacances se déroulant du 25 octobre au 5 novembre 2021.

Au total, 33 séjours de vacances dont 6 séjours lors des vacances d'automne ont été labellisés et financés pour des prescripteurs mosellans. Ces séjours se sont déroulés dans et hors du département de la Moselle. 13 autres séjours de vacances ont été organisés par des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs (ACM) mosellans mais non financés par les crédits départementaux. Des prescripteurs extérieurs au département de la Moselle se sont en effet positionnés sur ces séjours labellisés. Ce sont ainsi 687 enfants âgés de 3 à 17 ans, dont une majorité de jeunes de 6 à 17 ans, qui auront pu partir en séjour de vacances dans le cadre du dispositif « Colos apprenantes ». Le montant des crédits versés aux prescripteurs du département de la Moselle s'élève à 316 019 euros.



Soutenir

les collectivités territoriales

Le soutien aux collectivités territoriales



p.21



La garantie de l'égalité territoriale

p.24

Zoom sur...

p.26



Le soutien aux collectivités territoriales



Mesures financières de soutien aux collectivités

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a permis de stabiliser les concours financiers de l'État aux collectivités. La crise sanitaire a incité le Gouvernement à mettre en œuvre des mesures de soutien budgétaire pour chaque catégorie de collectivités territoriales. Ces mesures se sont poursuivies en 2021. La procédure de versement des allocations compensatrices pour l'année 2021 a aussi fait l'objet de modifications afin de tenir compte des effets de la réforme des impôts de production.

→ **Les dotations :** si, pour la quatrième année consécutive, le montant global national de la DGF est stable, à 26,7 milliards d'euros en 2021, l'enveloppe du bloc communal diminue légèrement, en Moselle, par rapport à 2020 avec un montant de 253 574 981 euros soit moins 0,11 %. L'écrêtement de la part forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI se poursuit au profit des dotations de péréquation.

→ Le soutien de l'Etat pour faire face à la crise sanitaire :

- l'article 21 de la 3e loi de finances rectificative pour 2020 « filet de sécurité » a institué une compensation en faveur du bloc communal et de certains groupements, qui garantit un montant de ressources fiscales et domaniales égal à la moyenne des produits fiscaux et domaniaux perçus entre 2017 et 2019. Un acompte de 3 006 967 euros a été versé fin 2020 au profit des communes et EPCI de Moselle ainsi qu'au SMITU. Le solde de 2 232 279 euros a été versé en 2021. L'article 74 de la loi de finances pour 2021 ayant prolongé le dispositif sur les recettes fiscales, les bénéficiaires ont à nouveau perçu la somme de 1 614 375 euros à titre d'acompte pour 2021.
- le remboursement des masques : l'État a remboursé aux collectivités locales 50 % du coût des achats de masques anti-Covid achetés entre le 13 avril et le 1er juin 2020, dans la limite d'un montant unitaire plafonné. Étaient éligibles au remboursement les achats de masques destinés à la population générale ainsi qu'au monde soignant. En 2021, 2 279 858 euros ont été mandatés au profit du bloc communal.
- la compensation « abandon de loyers » : l'article 20 de la loi du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 a mis en place un dispositif de soutien aux collectivités territoriales qui ont consenti des abandons définitifs de loyers en faveur d'entreprises en difficulté pendant la crise sanitaire. Cette compensation est alimentée par un prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'État. 2 EPCI et 3 communes ont bénéficié, à ce titre, d'un remboursement pour un montant total de 5 729 euros.

→ La réforme fiscale



- La loi du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 a prévu des évolutions en matière fiscale. La baisse des impôts de production s'est traduite par la baisse des impôts fonciers pour certains locaux industriels, intégralement compensée aux communes et aux intercommunalités affectataires par des dotations issues d'un prélèvement sur les recettes de l'État. 65 404 369 euros ont été versés au bloc communal au titre des allocations compensatrices.
- En 2021 est également entré en vigueur le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales issu de la suppression de la taxe d'habitation. En compensation, les communes se

voient ainsi transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Les départements, qui perdent le produit de la TFPB, perçoivent en contrepartie une fraction du produit net de la TVA.

Les EPCI à fiscalité propre perçoivent une fraction du produit net de la TVA. Cette évolution a nécessité une vigilance particulière dans le contrôle de légalité des délibérations portant sur le vote des taux, qui devaient tenir compte de cette évolution législative.

Les dotations d'investissement (DETR/DSIL)

L'année 2021 est une année exceptionnelle pour les dotations d'investissement : plus de 40 millions d'euros de crédits uniquement pour la DETR et la DSIL cumulées en faveur des collectivités de Moselle (sans compter FNADT, DPV, DSID).

→ **DETR** : au titre de l'année 2021, la Moselle disposait d'une enveloppe DETR d'un montant disponible de **15 164 026 euros** après déduction de la réserve de précaution. La réserve de précaution n'a pas été levée. La totalité des crédits de l'enveloppe DETR 2021 a été engagée. Au total, 550 projets ont été financés, 539 projets au profit de 382 communes et syndicats de communes, et 11 projets au profit de 8 EPCI.

→ **DSIL** : trois enveloppes de crédits DSIL d'un montant de plus de 24,9 millions d'euros engagées en 2021 au soutien de 211 projets pour l'ensemble de la DSIL en Moselle, à l'issue de 3 comités de programmation (17/03, 20/04 et 03/06).

- **DSIL classique** : une enveloppe DSIL classique globalisée d'un montant total de plus de 6,8 millions d'euros qui comprend les grandes priorités thématiques, les PTRTE, mais également «Action cœur de ville» et «Petites villes de demain».
- **DSIL relance (plan France relance 2020-2021)** : 7 118 023 euros restant à engager en 2021 sur l'enveloppe 2020 – 2021 de 14 698 958 euros. 58 opérations financées au titre de la DSIL relance.
- **DSIL rénovation énergétique des bâtiments publics (plan France relance 2020-2021)** : une enveloppe de plus de 10,3 millions d'euros avec des obligations en terme de gain énergétique. 109 opérations financées pour un montant total de 10 402 897 euros avec un dossier supplémentaire au titre du reliquat régional.

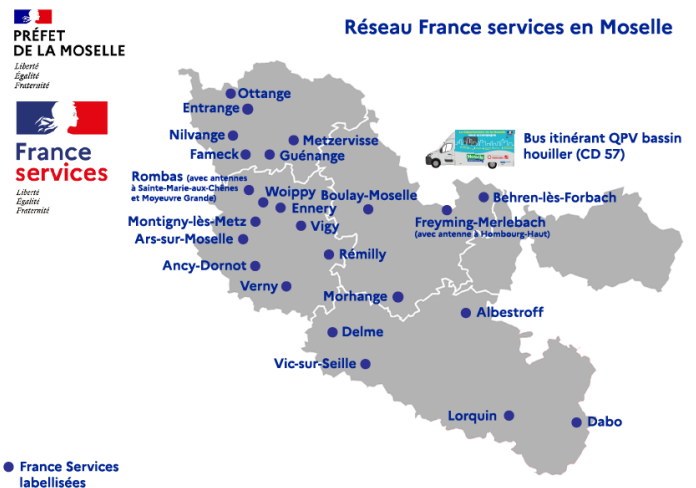
Toutes dotations d'investissement confondues, cela représente un montant de 49 millions d'euros au profit de 774 projets sur la seule année 2021 en faveur de l'investissement des communes et intercommunalités.

France Services

En vue d'améliorer l'accessibilité aux services publics, le réseau France Services en Moselle compte 25 France Services labellisées : Entringe, Ennery, Vic sur Seille, Morhange, Boulay-Moselle, Ancy-Dornot (MSAP), Dabo (MSAP), Lorquin (MSAP), Metzervisse, Delme (MSAP), Bus France Services, Fameck, Rombas (Vallée de l'Orne) + antenne Sainte-Marie aux Chênes et Moyeuvre Grande, Vigy, Freyming Merlebach (antenne en QPV à Hombourg-Haut), Behren-lès-Forbach, Rémilly, Verny, Ottange, Ars-sur-Moselle, Montigny-lès-Metz, Woippy, Nilvange, Albestroff, Guénange.

La Moselle devrait pouvoir compter plus de 30 France Services d'ici la fin d'année 2022.

S'agissant de la couverture des QPV mosellans par le dispositif France Services : à ce jour, les quartiers du bassin houiller sont couverts par le bus France Services porté par le département pour la cité à Behren-lès-Forbach et le Wiesberg à Forbach notamment. Au fur et à mesure des labellisations de France Services sur le secteur, le trajet du bus évolue afin d'adapter au mieux le service rendu aux habitants. Sont labellisées sur ce secteur, les France Services de Behren-lès-Forbach, Freyming-Merlebach avec une antenne à Hombourg-Haut et une deuxième antenne à Farebersviller est en réflexion. Une maison France Services devrait être labellisée en juillet 2022 sur le quartier du Wiesberg à Forbach avec antenne à Bellevue. En juillet 2022, la France Service de l'Hôpital sera labellisée avec une antenne à Folschviller en QPV.



En dehors de ce secteur, ont aussi été labellisées les France Services de Woippy (NPNRU) et de Guénange, ainsi qu'une France Services labellisée en bordure de QVA à Montigny-lès-Metz. La réflexion se poursuit s'agissant de Bellecroix à Metz.

Au vu de ces éléments, la couverture des QPV mosellans par le dispositif France Services devrait ainsi répondre aux orientations nationales, et même au-delà puisque des QPV qui ne sont ni ANRU d'intérêt national ni QRR sont ou seront couverts (sauf Borny, bien doté en services publics).



Rénovation urbaine

En matière de renouvellement urbain, une première convention pluriannuelle a été signée avec Metz Métropole le 3 septembre 2021 pour un montant de subvention de 38 millions d'euros, après une intense phase d'élaboration avec les services de l'État. Plusieurs réunions et rencontres ont eu lieu avec **la commune de Forbach** qui souhaite revoir les projets contractualisés en 2020 pour les quartiers du Wiesberg et de Bellevue. 2021 a aussi été marquée par la poursuite de la phase opérationnelle de divers opérations et travaux dans plusieurs des quartiers ANRU de Moselle, dont l'image va être profondément transformée au cours des dix prochaines années. La Moselle est le département de la région Grand Est qui compte le plus de quartiers ANRU. Elle est concernée par trois quartiers d'intérêt national et sept quartiers d'intérêt régional.

Par ailleurs, les services de l'État se sont pleinement mobilisés au cours de l'année 2021, en accompagnant la prise de délégation des aides à la pierre par Metz Métropole et la communauté de communes des Rives de Moselle, effective depuis le 1er janvier 2021. Ensemble, l'Etat et les délégataires ont accentué les efforts en matière de lutte contre la précarité énergétique de l'habitat privé avec près de 16,8 millions d'euros de subventions engagées en 2021. Concernant le parc public, près de 5 millions d'euros sont consacrés au développement de l'offre sociale avec l'engagement de près de 1 600 logements neufs et plus de 8 millions d'euros en faveur de sa modernisation au travers du plan de relance. En cette période de crise, ces mesures fortes répondent d'autant plus à l'enjeu majeur d'accès à un logement abordable et qualitatif pour tous les citoyens, tout en soutenant activement le secteur de la construction.





La garantie de l'égalité territoriale

→ Par l'expression de la démocratie

Les élections régionales et départementales se sont déroulées simultanément les 20 et 27 juin 2021. La Moselle compte 742 000 électeurs, 27 cantons, 725 communes comprenant 1 283 bureaux de vote. Ces rendez-vous électoraux étaient inédits par le choix d'organiser concomitamment deux scrutins et le contexte sanitaire général, qui a nécessité la mise en place de mesures particulières dans les bureaux de vote.

Pour la première fois dans l'organisation des élections en Moselle, des conventions ont été signées avec 16 communes chefs-lieux de canton pour la réalisation de la mise sous pli de la propagande électorale et du colisage de 18 cantons. Ces travaux ont été assurés en régie par la préfecture et les sous-préfectures pour les 9 autres cantons, avec le recrutement et la rémunération de 250 personnes. Ce sont près de 9 200 000 professions de foi et bulletins de vote qui ont ainsi été mis sous enveloppe à destination des électeurs et 4 600 000 bulletins de vote transmis aux communes pour les bureaux de vote dans le strict respect des délais fixés par les textes réglementaires et ce, grâce à l'engagement de tous.

En revanche, la distribution aux élections des professions de foi et bulletins de vote, confiée à un prestataire privé, a connu de nombreux retards et défaillances. Le ministère de l'intérieur a décidé, pour les prochaines élections, de renoncer à cette délégation et de passer un contrat avec La Poste.

Plus de 300 communes ont déplacé leurs bureaux de vote, afin que les scrutins puissent se tenir dans des conditions sanitaires satisfaisantes, déplacements actés par arrêtés préfectoraux, soit une hausse de plus de 40 % des changements de lieux de votes. Des équipements de protection individuelle ont également été fournis aux communes à destination des électeurs et des personnes tenant les bureaux de vote, c'est-à-dire 1 500 000 masques chirurgicaux, 6 300 litres de gel hydroalcoolique, 33 500 visières de protection et 46 200 auto-tests distribués.

→ Par le développement des services de proximité : exemple de la DDFIP

Afin d'améliorer le service à destination des populations les plus fragiles, notamment dans les zones rurales et péri-urbaines, la DDFIP de la Moselle poursuit le déploiement des accueils de proximité sous la forme de permanences hebdomadaires. À terme, le nombre de communes dans lesquelles les usagers pourront se faire aider par un agent des finances publiques pour obtenir des renseignements ou effectuer leurs démarches sera passé de 27 en 2019 à 41 au terme de la réforme. Au 1er janvier 2022, 16 accueils de proximité ont été mis en place, en plus des trésoreries et des centres des finances publiques

Au terme du programme en cours, il sera possible d'effectuer ses démarches ou d'obtenir des informations dans le domaine des finances publiques dans une soixantaine de lieux d'accueil en Moselle, notamment dans les France Services labellisées.

→ Par le développement d'une offre culturelle sur tout le territoire

• Objectif 100% EAC (éducation artistique et culturelle)

Le département de la Moselle compte à ce stade trois villes dotées d'un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) où le 100% EAC est un objectif en passe d'être atteint : Metz, Talange et depuis décembre 2021, Sarreguemines.

Par ailleurs, 10 résidences, 1 La Fabrique et 9 Créations partagées se sont tenues en zone rurale offrant aux jeunes enfants et adolescents et leurs enseignants la possibilité de conduire des projets sur la durée avec des artistes, des journalistes et des architectes.

• Le pass culture

Le pass Culture permet de faciliter l'accès des jeunes à la culture grâce à une application ouverte à l'ensemble des jeunes de 18 ans, dotant chacun d'entre eux de 300 euros pendant 24 mois. Ce pass a par ailleurs été étendu aux jeunes de 15 à 18 ans à compter du 31 janvier 2022. L'application leur permet de découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité et des offres numériques. Fin 2021, 10 939 jeunes ont bénéficié du pass Culture en Moselle. 116 lieux culturels permanents sont accessibles au pass dans le département, dont l'ensemble des lieux labellisés par le Ministère de la Culture au nombre de 8.

- **Les Micro-Folies**

Les Micro-Folies sont à la fois des dispositifs de médiation culturelle par le numérique favorisant de nouvelles formes de rencontre entre l'art et les publics à partir de collections nationales et régionales, et des équipements culturels de proximité qui s'adaptent à leur territoire et qui s'appuient sur les ressources locales en fédérant divers publics. A ce stade, 11 équipements fonctionnent dans le Grand Est, dont 3 en Moselle avec Metz à l'Agora, Bitche une micro-folie à la fois fixe et mobile, et les familles rurales via la fédération départementale de la Moselle dont le siège est à Solgne.

633 500 euros issus du plan de relance ont été consacrés au soutien de l'ensemble des secteurs artistiques afin de dynamiser le modèle culturel après la survenue de la crise sanitaire. Par exemple la Scène nationale du Carreau à Forbach et la Scène conventionnée d'intérêt national Espace Bernard-Marie Koltès à Metz ont été aidés aux fins de renouvellement écoresponsable de leur matériel technique (son et lumière) à hauteur de 184 000 euros.



- **La défense du patrimoine**

Concernant le budget d'entretien pour les Monuments historiques appartenant à l'Etat et géré par l'UDAP de Moselle, 149 679,99 euros ont permis de réaliser un certain nombre de travaux à la Cathédrale de Metz. Pour ce qui est des travaux d'entretien sur les monuments historiques inscrits ou classés n'appartenant pas à l'Etat, le montant des commandes s'est élevé à 91 168 € et concerne 14 monuments, par exemple la protection de la glacière du château de Lue à Hayes.

L'UDAP a effectué 5 états sanitaires : fortifications à Rodemack, synagogue et édifice Belle-Croix à Ennery, site archéologique de la Grange d'Anvie à La Maxe et immeuble de la DRAC au 6 place de Chambre à Metz.

→ **Par le maintien d'une offre de soins sur le territoire**

Regroupant des activités médicales et paramédicales, les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) favorisent les prises en charge coordonnées et constituent une réponse à l'évolution des modes d'exercice souhaitée par de nombreux professionnels. Elles apparaissent comme une solution concourant au maintien, voire au développement de l'offre de soins, dans les secteurs définis comme déficitaires.

Une maison de santé pluridisciplinaire répond à un besoin bien identifié et fonctionne sur la base d'un cahier des charges contractualisé avec l'agence régionale de santé. La MSP s'inscrit dans l'organisation des soins, elle peut contribuer à la permanence des soins, elle constitue également un terrain favorable à la mise en place d'expérimentations de nouveaux modes de rémunérations (assurance maladie), ainsi qu'à l'installation de nouveaux praticiens.

En 2021, la thématique «maisons de santé» est inscrite dans la feuille de route du préfet dans le cadre des réformes prioritaires.

Des échanges s'organisent régulièrement avec les porteurs de projet afin de leur faire bénéficier d'un accompagnement efficient et partenarial avec la préfecture, les collectivités, la région et la CPAM.



À ce jour, on dénombre en Moselle 16 maisons de santé labellisées au lieu de 4 en 2017 : Metzervisse, Saint-Privat la Montagne, Vigy, Creutzwald, Cuvry, Rémyilly, Folschviller, Hundling, Grostenquin, Sarralbe, Goetzenbruck, Morhange, Dieuze, Arzviller, Héming et Abreschviller. 2 sont en cours de construction : Neufchef, Boulange et 2 projets sont en cours d'accompagnement afin de prétendre à un passage en comité départemental pour obtenir un avis à la labellisation, à Verny et Ennery.

Des projets sont en réflexion à Bitche, Fénétrange, Sarrebourg, Moyeuve Grande, Amanvillers, Sarreguemines, Sainte-Marie-aux-Chênes, Bettborn, Bouzonville.



Les réformes prioritaires

Le baromètre des résultats de l'action publique permet aux Français de suivre l'avancée et les résultats de 43 réformes prioritaires menées par le gouvernement, dans huit domaines essentiels du quotidien : la transition écologique, l'emploi et l'économie, la santé, la famille et le handicap, l'éducation, la sécurité, la culture, les services publics et le logement. Il s'agit d'un véritable outil de pilotage de l'action publique de l'Etat au niveau national, régional et départemental, animé par la ministre de la transformation et de la fonction publique.

En outre, par courrier du 26 août 2021, le Premier ministre a demandé au préfet de la Moselle de porter une attention encore plus prégnante à la concrétisation de 7 réformes prioritaires (lutter contre les atteintes aux principes républicains, renforcer la lutte contre les stupéfiants, lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, développer l'engagement citoyen, déployer le dispositif 1 jeune, 1 solution, une offre France Services et doubler le nombre de maisons de santé pluridisciplinaires) et de 4 projets structurants (décongestionner la circulation et favoriser le développement économique du sillon lorrain : projet A31 bis, approfondir la coopération transfrontalière avec le Luxembourg, accélérer la transition écologique et énergétique du Warndt naborien et assurer la préservation et la régénération du patrimoine forestier).

La coopération transfrontalière avec le Luxembourg

En raison du caractère transfrontalier du département, il est indispensable pour la France de développer au mieux avec le Luxembourg une collaboration active pour faire face à des enjeux et défis exceptionnels. Avec un flux de travailleurs frontaliers en provenance de la région Grand Est, et notamment de Moselle, qui a plus que doublé en 20 ans, puisque 110 000 travailleurs résidant en France se rendent quotidiennement au Luxembourg, les enjeux de la coopération sont nombreux et l'amélioration des conditions de vie, de travail et de logement des frontaliers constituent des enjeux prioritaires.

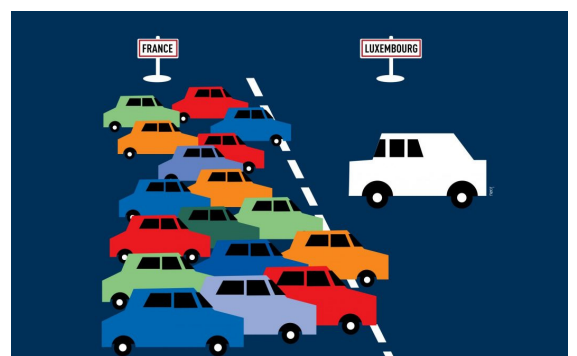
Le préfet de la Moselle assure, par délégation de la préfète de région, la coordination et le pilotage des actions bilatérales conduites vis-à-vis du Grand Duché du Luxembourg. A ce titre, il contribue auprès du secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes à l'organisation annuelle de la conférence intergouvernementale France-Luxembourg.

Ainsi, le 19 octobre 2021 s'est tenue la 6^e conférence intergouvernementale, qui ne s'était pas réunie dans ce format depuis 2016, ce qui a notamment permis la signature d'un nombre exceptionnel d'accord (7 formellement signés en CIG), dans les domaines de la mobilité, la santé, la sécurité, la formation et la culture.

Par ailleurs, afin de renforcer la coordination de la délégation française et de permettre à l'ensemble des élus, de participer aux travaux préparatoires et de contribuer aux propositions qui pourront être faites par la France aux autorités luxembourgeoises dans le cadre de cette coopération, une nouvelle méthode de travail a été mise en place.

C'est dans ce cadre qu'a été installé le 17 décembre 2021, le comité consultatif de co développement France-Luxembourg qui permettra de faciliter l'expression des attentes des élus concernant les sujets les plus urgents de la coopération transfrontalière. Il sera en particulier un lieu d'échanges permettant de préciser, en amont des concertations franco-luxembourgeoises, les ambitions de la France en matière de co-développement. Ce comité s'appuie sur des groupes de travail thématiques au nombre de 5 pilotés par des chefs de services régionaux de l'Etat :

- fiscalité et télétravail
- mobilité
- santé et médico-social
- économie et sécurité environnementale
- formation et coopération universitaire



→ L'OIN Alzette-Belval

L'OIN Alzette-Belval, à la frontière luxembourgeoise, s'inscrit dans une éco-agglomération transfrontalière et vise notamment à produire une offre de logements pour les travailleurs frontaliers et les rapprocher ainsi de leur lieu de travail. Dans le cadre des réflexions portant sur la mise en œuvre d'une Internationale Bauaustellung (IBA), le ministère de la transition écologique a mis à disposition du territoire l'outil « Atelier des Territoires » -le premier en transfrontalier- pour fédérer les acteurs locaux autour d'une vision commune et partagée, de manière à venir alimenter le rapport de conclusion (memorandum) de la préfiguration.



Chiffres clés :

- 27 zones d'aménagement
- 246 hectares d'aménagement
- 156 hectares d'aménagement sur terrains en renouvellement urbain, densification ou reconversion de friche soit 63%.

Les pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE)

En Grand Est, le choix a été fait d'associer étroitement la région à cette contractualisation. Les PTRTE sont la combinaison du CRTE et des pactes territoriaux souhaités par la région avant la crise sanitaire.

Les PTRTE en Moselle sont à l'échelle des EPCI, à l'exception du territoire du Warndt Naborien où un projet de territoire est partagé entre 4 EPCI. En intégrant l'ensemble des contractualisations existantes, ces PTRTE, d'une durée de 6 ans, vont constituer le document cadre définissant la stratégie de chaque territoire signataire à court, moyen et long termes. Ils reposent sur 3 orientations stratégiques : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale. Dans un souci de simplification et d'efficacité des politiques publiques, chaque PTRTE permettra également d'identifier les outils financiers mobilisables pour chaque projet, notamment pour l'Etat puisqu'il constituera le cadre privilégié de mobilisation des subventions de soutien à l'investissement tels que la DETR ou la DSIL.

→ La prise en compte des contrats de ville et des dispositifs nationaux existants au sein des QPV dans les PTRTE

En Moselle, l'intégration des contrats de ville a fait l'objet d'une attention particulière pour que les enjeux des QPV soient repris dans la stratégie des territoires des EPCI. Au-delà des contrats de ville, sont explicitement mentionnés dans les PTRTE, selon les territoires, la cité de l'emploi de Forbach/Behren-lès-Forbach, les cités éducatives de Behren-lès-Forbach et de Metz, les enjeux du nouveau programme de renouvellement urbain, l'accessibilité aux services publics via le déploiement du réseau France Services au sein des QPV. Les 2 fabriques de territoires existantes en QPV sur le territoire de Metz Métropole sont également citées dans le PTRTE.

→ Etat d'avancement des signatures :

16 PTRTE sont signés et 3 PTRTE sont en cours de finalisation : le PTRTE du Warndt naborien, les PTRTE de la CC du pays de Bitche et de la CC Pays Haut Val d'Alzette.



Le 01/12/21, les présidents des 3 communautés de communes de l'arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins ont signé leur PTRTE à la sous-préfecture en présence de M. le Préfet, de Mme Belrhiti, sénatrice et conseillère régionale signant au nom de Jean Rottner, et de Camille Zieger, président du PETER.



Investir dans la transition écologique

Répondre aux défis écologiques

p.29



Zoom sur...

p.30

Répondre aux défis écologiques



Montant total des soutiens de l'ADEME sur l'enveloppe France Relance au 6 janvier 2022

Objectif Recyclage PLASTique (ORPLAST)	1 338 700€
Réemploi	181 339€
Soutien Réemploi	30 418€
Tri à la source des biodéchets	157 946€
TREMPLIN pour la transition écologique	236 814€
Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire (BCIAT)	24 629 218€
Déchèteries professionnelles déchets du BTP	101 347€
Entreprises Engagées pour la Transition Ecologique (EETE)	100 000€
Fonds Tourisme Durable	17 000€
Décarbonation	2 153 528€
Friches	485 463€
Eco-conception - Etudes	57 100€
Centre de tri des emballages ménagers	3 158 432€
Total général	32 647 305€

Contribution de l'ADEME au plan de relance de la Moselle

La décarbonation de l'industrie

Une des mesures clé de France Relance est de créer une France plus verte en 2030 ; c'est l'objectif de la décarbonation de l'industrie qui vient accompagner les entreprises industrielles dans l'investissement d'équipements et de procédés moins émetteurs de CO₂.

L'ADEME joue un rôle majeur dans la mise en œuvre de ces mesures : soutien financier pour la décarbonation à hauteur de 2 153 528 euros.

Accélérer la rénovation énergétique des logements

Concernant la lutte contre la précarité énergétique, la Moselle contribue à la dynamique régionale avec en 2021, une hausse importante du nombre de dossiers déposés au titre du programme «Habiter Mieux Sérénité».

Dans ce cadre, 134 propriétaires occupants modestes ou très modestes ont bénéficié de la prime spécifique d'un montant de 1 500 euros destinée à améliorer significativement l'étiquette énergétique des logements qualifiés de « passoires thermiques » (gain énergétique après travaux supérieur à 35 %).

S'agissant du dispositif national « Ma Prime Rénov' » ouvert à l'ensemble des propriétaires, 13 609 dossiers ont été déposés pour le département de la Moselle, représentant un montant de près de 58 millions d'euros de subventions engagées (dont 17,6 millions d'euros déjà versés aux ménages) pour un montant global de travaux s'élevant à 183 millions d'euros.



Le fonds friches

Le Gouvernement a déployé un fonds dédié au financement des opérations de recyclage des friches : initialement doté de 300 millions d'euros début 2021, il a été porté à 650 millions d'euros par le Gouvernement compte-tenu du très grand succès de sa 1ère édition et des besoins exprimés par les territoires.

En effet, la reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

En Moselle, ce fond a rencontré un très grand succès. Près de 12 millions d'euros ont pu être attribués dans le département pour le recyclage du foncier bénéficiant à plus de 20 projets.

Avec plus de 250 friches industrielles et militaires, représentant plus de 4000 ha, leur reconquête est un enjeu majeur pour la Moselle.



Le projet de territoire du Warndt naborien (PTWN) (2020 -2025)

Le projet de territoire du Warndt naborien, initié par l'État, a pour enjeu de soutenir la mutation économique des quatre EPCI concernés par la fermeture de la centrale Emile Huchet de production d'électricité à partir du charbon, prévue fin mars 2022. Il s'agit de :

- la communauté de communes de Saint-Avold
- la communauté de communes de Freyming-Merlebach
- la communauté de communes du district urbain de Faulquemont
- la communauté de communes du Warndt



*Inauguration de l'hôtel communautaire du Warndt
septembre 2021*

Signé le 16 janvier 2020 en présence d'Emmanuelle Wargon alors Secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, il associe l'ensemble des acteurs du territoire : Etat, région Grand Est, département de la Moselle, les quatre communautés de communes concernées mais aussi l'ADEME, la banque des territoires, l'ARS, CHEMESIS (plateforme industrielle dont fait partie la centrale à charbon), l'établissement public foncier Grand Est et Gazel Energie (exploitant de la centrale).

D'une durée de cinq ans, il affiche donc le défi d'une construction durable pour un nouvel avenir industriel. Il comprend une quarantaine d'actions qui s'articulent autour de quatre axes stratégiques : la relance économique du Warndt naborien, les services rendus aux habitants et acteurs locaux, le renforcement et renouvellement de l'attractivité du territoire et la préservation de la santé.

Ainsi, l'ADEME contribue techniquement et financièrement

- à la mise en place d'une chaudière biomasse de GazelEnergie de 16,9 MW pour une production de 124 800 Mwh/an
- au développement d'une filière hydrogène via une étude de filière en cours, ainsi qu'un projet de production
- à la mise en place d'un pôle d'ingénierie mutualisée.

D'autres projets de reconversion sont également identifiés sur le site, ainsi par exemple l'implantation de CIRCA (chimie verte - solvant biosourcé) avec une mise en service escomptée en 2023.

Tous les projets sont étroitement articulés avec ceux du territoire concernant par exemple la ressource en biomasse, les infrastructures de transport, les programmes de formation, la filière territoriale d'hydrogène-vert..., Ainsi, l'entreprise Afyren Neoxy (chimie verte) implantée sur l'emprise de Chemesis distante d'un kilomètre ou Metex Noovista, entreprise qui fabrique des produits destinés aux marchés de la nutrition animale, de la cosmétique et des biopolymères ont bénéficié de plus de 17 millions de subventions au titre France relance.

La variété des dossiers à traiter dans le cadre du PTWN et la complexité de ceux-ci, qui doivent s'articuler avec ceux des collectivités locales (infrastructures de transport...) a conduit à engager le recrutement d'une équipe de trois ingénieurs qui permettra d'intensifier les relations avec les porteurs de projet.

La reconquête du patrimoine forestier et la lutte contre les dégâts agricoles liés aux espèces susceptibles d'occasionner des dégâts

→ Forêts

Après une visite de terrain du préfet le 25 août 2021 concernant les enjeux de la préservation du patrimoine forestier, un séminaire départemental sur l'avenir des forêts de la Moselle s'est tenu le 18 novembre 2021 à Metz. Il a réuni une trentaine de participants, qui ont partagé expériences et points de vue sur les questions de gestion durable, de résilience des peuplements, de structuration de la filière bois locale, avec une volonté commune de poursuivre les échanges en 2022. Une feuille de route départementale 2022-2023 est élaborée sur cette base, en articulation avec les réflexions menées à l'échelon régional et national lors des assises de la forêt et du bois.



2021 a été une année pluvieuse, favorable aux forêts. Cependant, elles ont subi le gel et les chenilles bien présentes au printemps, facteurs qui ont entraîné une absence de fructification. La situation du hêtre qui est préoccupante fait l'objet d'une attention toute particulière de l'ONF en lien avec la DRAAF.

Les actions en faveur du **renouvellement forestier** représentent 120 dossiers déposés en 2021 en Moselle, dont 59 portés par des propriétaires privés, et 61 concernant des forêts communales ou domaniales, pour un total de 727 ha de forêts. 82% de ces dossiers concernent le renouvellement de bois scolytés. Le montant prévisionnel des subventions atteint 4 millions d'euros, les travaux de renouvellement devant être réalisés d'ici octobre 2024. D'autres dispositifs du plan de relance concernent la biosécurité et le bien-être animal (970 000 euros de subvention pour 12 dossiers), la plantation de haies (12km de replantations prévues), la création de jardins partagés (300 000 euros de crédits engagés pour une partie des 21 dossiers déposés, l'autre en attente de crédits complémentaires) et le soutien à l'alimentation locale et solidaire (175 000 euros attribués à 4 projets).

→ L'équilibre sylvo-cynégétique

Concernant la chasse et la faune sauvage, le renouvellement du schéma départemental de gestion cynégétique à l'été 2021 constitue une étape importante d'avancée vers l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. En particulier il réduit les pratiques d'agrainage, et s'appuie notamment sur la réunion régulière des acteurs du territoire concernant le grand gibier (sanglier, cerf). Ce schéma est complété par un plan d'action « sangliers » validé le 10 septembre. Un plan d'action en vue de la régulation des corvidés a également été lancé en janvier 2021, avec une première opération de lutte collective qui a permis de former 15 agriculteurs et d'investir collectivement dans 28 cages-pièges (10 financées par la FREDON et 18 financées par le département de la Moselle).

→ La biodiversité

Est en cours en lien avec la DREAL et le parc naturel régional des Vosges du Nord une extension de la réserve naturelle nationale des rochers et tourbières du Pays de Bitche de 251 à plus de 400 hectares en forêt domaniale couplée à la mise en œuvre d'une stratégie « haute qualité environnementale » sur un territoire pilote de 15 000 hectares. De même, l'office national des forêts participe avec le conservatoire des espaces naturels de Lorraine et la SAFER au projet « trame verte et bleue » portée par la communauté de communes de Sarrebourg-Moselle sud.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021



14 janvier

Visite de M. Jean Castex, Premier ministre, au centre hospitalier régional de Metz-Thionville, site de Mercy



12 février

Visite de M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé, à Metz



29 mars

Visite de M. Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur, Beauvau de la sécurité, à Thionville



9 avril

Contrôles routiers des attestations dans le cadre de la pandémie de Covid-19, dans l'arrondissement de Sarrebourg



9 mai

Journée de l'Europe à Scy-Chazelles



20 juin

Journée trajectoire de l'escadron départemental de sécurité routière de la Moselle



20 et 27 juin

Élections départementales et régionales, soirées électorales à la préfecture, à Metz



9 juillet

Visite de Mme Elisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances à l'occasion de la journée de la célébration de la police nationale à Metz



18 août

Visite de l'entreprise AML Microtechnique Lorraine SA, à Fèves, lauréate France Relance



13 septembre

Visite de Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, à Hayange



8 octobre

Comité de suivi de remontée de nappes dans le Bassin Houiller



12 octobre

Cérémonie dédiée aux pompiers de Sarre et de la Moselle dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire à la Brême d'Or



25 novembre

Séminaire sur les violences faites aux femmes au centre hospitalier régional de Metz-Thionville, site de Mercy



2 décembre

Visite de M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État auprès de la ministre du travail, campagne de rappel vaccinal à l'unité de formation d'apprentis Michel Roth à Sarreguemines

Démographie et superficie

1 045 213 habitants (estimation 2021)

- 19% de la population de la région Grand-Est
- 1,6% de la population de France métropolitaine
- 23^e département le plus peuplé de France

Superficie de 6 216 km²
(168 habitants au km²)

Population mosellane par sexe et âge en 2021 (estimation)

	Hommes	Femmes
Ensemble	511 187	534 026
0 à 19 ans	119 243	112 295
20 à 39 ans	124 547	120 795
40 à 59 ans	138 724	140 830
60 à 74 ans	91 059	101 207
75 ans et plus	37 614	58 899

Organisation administrative

- **5 arrondissements** : Metz, Thionville, Forbach/Boulay-Moselle, Sarrebourg/Château-Salins et Sarreguemines
- **725 communes**
- **27 cantons**
- **22 intercommunalités**

Économie et infrastructures

- Agriculture → **2 949 établissements ou exploitations**
- Industrie → **4 246 établissements** dont 33 dans le secteur de la sidérurgie et 424 dans celui de la métallurgie, 888 dans le secteur de l'agro-alimentaire, 47 dans celui de la chimie, 1 147 dans le secteur (large) du numérique et 424 dans celui de l'électricité & énergies renouvelables
- Bâtiment et travaux publics → **8 569 établissements**
- Commerce et artisanat (au sens large du terme) → **14 795 établissements** dont 3 710 dans le tourisme
- Transports et logistique → **32 080 établissements**
- Service à la personne → **3 759 établissements**

330 300 emplois salariés tous secteurs confondus en Moselle
(au 3^e trimestre 2021 - derniers chiffres publiés)

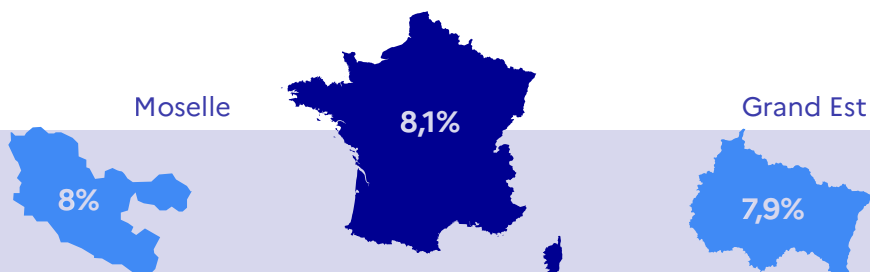
49 399 emplois dans l'industrie sur les **302 715** dans la région Grand-Est.

19 425 emplois dans la construction sur les **113 410** dans la région Grand-Est.

145 542 emplois dans le tertiaire sur les **834 135** dans la région Grand-Est.

120 041 emplois dans le tertiaire non marchand sur les **668 990** dans la région Grand-Est.

Les taux du chômage au 3^e trimestre 2021



Préfecture de la Moselle

9 place de la Préfecture
57 000 Metz
Tél. 03 87 34 87 34

Sous-préfecture de Metz

9 place de la Préfecture
57 000 Metz
Tél. 03 87 34 87 34

Sous-préfecture de Thionville

6 rue Général de Castelnau
57 100 Thionville
Tél. 03 87 84 60 60

Sous-préfecture de Forbach/Boulay-Moselle

11 avenue du Général Passaga
57 200 Forbach
Tél. 03 87 79 14 22

Sous-préfecture de Sarrebourg/Château-Salins

6 rue de Nancy
57 170 Château-Salins
Tél. 03 87 05 10 22

Antenne de Boulay-Moselle

2A rue du Général de Gaulle
57 220 Boulay-Moselle
Tél. 03 87 79 14 22

Maison de l'état de Château-Salins

8 rue du Président
Robert Schumann
57 400 Sarrebourg
Tél. 03 55 74 72 57

Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)

1 rue Wilson
57 036 Metz
Tél. 03 87 38 63 63

Direction départementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)

1 rue du Chanoine Collin
BP 61011
57 036 Metz CEDEX 1
Tél. 03 87 56 54 00

Direction départementale de la protection des populations (DDPP)

4 rue des Remparts
CS 40443
57 008 Metz CEDEX 1
Tél. 03 87 39 75 00

Direction départementale des territoires (DDT)

17 quai Paul Wiltzer
BP 31035
57 036 Metz CEDEX 1
Tél. 03 87 34 34 34

Direction départementale des finances publiques (DDFIP)

1 rue François de Curel
57 036 Metz CEDEX 1
Tél. 03 87 38 68 68

Unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

2 rue Augustin Fresnel
CS 95038
57 071 Metz CEDEX 3
Tél. 03 87 362 81 00

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)

10-12 place Saint-Etienne
57 000 Metz
Tél. 03 87 36 08 27

Délégation territoriale de l'agence régionale de santé (ARS)

Bâtiment Le Platinioum
4 rue des Messageries
57 045 Metz CEDEX 1
Tél. 03 21 60 30 30

Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse- Moselle (DTPJJ)

4 rue des Remparts
BP 30318
57 006 Metz CEDEX 1
Tél. 03 87 63 10 64

Direction départementale de la sécurité publique (DDSP)

45 rue Belle-Isle
BP 41072
57 036 Metz CEDEX
Tél. 03 87 16 17 17

Groupement de gendarmerie départementale de la Moselle

2 rue Albert Bettanier
57 070 Metz
Tél. 03 87 56 69 41

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

3 rue de Bort les Orgues
BP 50083
57 072 Metz CEDEX 3
Tél. 03 87 79 45 00

Direction zonale de la police aux frontières - Est (DZPAF)

120 rue du Fort-Queuleu
BP 55095
57 073 Metz CEDEX 3
Tél. 03 87 62 03 06

Service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

Cité administrative
1 rue du Chanoine Collin
57 036 Metz
Tél. 03 87 34 78 90

En complément des services de l'État, des collectivités et des opérateurs, **25 France Services** délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les Mosellans :

- Albestroff
- Ancy-Dornot
- Ars-sur-Moselle
- Behren-lès-Forbach
- Boulay
- Dabo
- Delme
- Ennery
- Entringe
- Fameck
- Freyming-Merlebach
- Guénange
- Lorquin
- Metzervisse
- Montigny-lès-Metz
- Morhange
- Nilvange
- Ottange
- Rémilly
- Rombas
- Verny
- Vic sur Seille
- Vigy
- Woippy
- Bus itinérant

QUELLES DÉMARCHES ?

Les France Services dépendent au besoin de l'usager, quelle que soit sa demande :

- ☑ faire une demande d'allocation en ligne
- ☑ matérialiser un véhicule
- ☑ préparer sa retraite...

Une agence France Services peut fournir des solutions innovatrices. Il n'y a pas de redirection vers d'autres services publics, chaque demande fait l'objet d'une réponse précise.

LE RÔLE DU PRÉFET

Le préfet de la Moselle est le représentant de l'État en Moselle. C'est en son nom que l'Agence nationale de la cohésion des territoires et le préfet de la Moselle assurent :

- la gestion des cartes d'implantation des services au public et dans le cadre du schéma départemental d'accès aux services publics ;
- la gestion des sites de la région et leur mise à disposition prioritaire et sur mesure au profit des usagers ;
- la mise à disposition des services au public France Services, le point d'accueil unique de proximité de proximité de la Moselle et de ses territoires ;
- la gestion des sites de la région et leur mise à disposition prioritaire et sur mesure au profit des usagers ;
- la mise à disposition des services au public France Services, le point d'accueil unique de proximité de proximité de la Moselle et de ses territoires ;
- la mise à disposition des services au public France Services, le point d'accueil unique de proximité de proximité de la Moselle et de ses territoires ;

Réseau France services en Moselle

Les France Services sont implantées dans les communes suivantes :

- Entringe, Ottange, Metzervisse, Nilvange, France, Guénange, Rombas, Montigny-lès-Metz, Ars-sur-Moselle, Ancy-Dornot, Verny, Morhange, Albestroff, Vic-sur-Seille, Lorquin, Dabo, Freyming-Merlebach, Boulay-Moselle, Vigy, Rémilly, Behren-lès-Forbach, Bus itinérant QPV bassin houiller (CD 37)

PRÉFET DE LA MOSELLE

France services

Santé, famille, retraite, recherche d'emploi...

Les services du quotidien à moins de 30 minutes de chez vous.

2 AGENTS À VOTRE SERVICE

L'État et ses partenaires sont à vos côtés :



Laurent Touvet
Préfet de la Moselle



Olivier Delcayrou
Sous-préfet de Metz
Secrétaire général



Parvine Lacombe
Sous-préfète
Directrice de cabinet



Odile Bureau
Sous-préfète chargée de
mission France Relance



Bruno Charlier
Sous-préfète
Forbach/B

LES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES, UNITÉS TERRITORIALES ET LES OPÉRATEURS NATIONAUX



Étienne Effa
Directeur départemental
des finances publiques
(DDFIP)

Assure l'établissement et le recouvrement des impôts; le cadastre et la publicité foncière pour le compte de l'État, des collectivités locales et des établissements publics locaux (opérations budgétaires, trésorerie, comptabilité, etc.)



Olivier Cottet
Directeur académique
des services de
l'Éducation nationale
(DASEN)

Met en oeuvre la politique éducative, assure la gestion des personnels et des établissements scolaires du 1^{er} et du 2nd degré, ainsi que les missions en matière de sport, de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative.



Martine Artz
Directrice
départementale de
l'emploi, du travail et
des solidarités (DDETS)

Met en oeuvre les politiques de cohésion sociale, de développement de l'emploi, d'insertion sociale et professionnelle, de l'accès et du maintien dans le logement et du travail.



Peggy Rasquin
Directrice
départementale
de la protection
des populations (DDPP)

Garante de la sécurité sanitaire et économique des populations à travers les missions de surveillance de la santé animale, de protection économique du consommateur et de veille à la qualité et la sécurité des produits et des services.



Jérôme Giurici
Directeur
départemental
des territoires

Veille à promouvoir le développement durable et la résilience des territoires, la réduction des biais des politiques agricoles, d'urbanisme, de logement, et de consommation publique.



Général Alexandre d'Andoque de Seriège
Gouverneur militaire
de Metz, officier
général de la zone de
défense et de sécurité
Est, commandant de la
zone terre Nord-Est

Responsable de la coordination des moyens des armées et des services interarmées, en cas de mise en oeuvre des mesures de défense opérationnelle du territoire, il est le conseiller militaire et interlocuteur unique des armées auprès du préfet pour tout ce qui concerne la contribution des armées en matière de défense civile et économique.



Contrôleur général François Vallier
Directeur
du service
départemental
d'incendie et de
secours (SDIS)

Veille au quotidien à la défense des personnes, des biens et de l'environnement.



Général Eric Matyn
Commandant
du groupement
de gendarmerie
départementale

Assure des missions de police judiciaire et administrative qui consistent à préserver la tranquillité, salubrité et le maintien de l'ordre public et militaire.



Commissaire général Pierre Bordereau
Directeur zonal et
départemental de la
police aux frontières
(DZPAF)

Lutte contre l'immigration irrégulière, contribue à la sécurisation du réseau ferroviaire et à la réalisation des missions de police aérienne, dispense par ailleurs des conseils, formations et analyses aux services et autorités partenaires.



Commissaire divisionnaire Michel Klein
Directeur
départemental de
la sécurité publique
(DDSP)

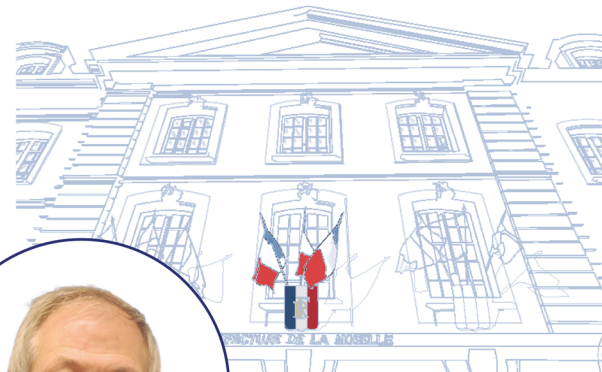
Protection des personnes et des biens, assistance à la population, tranquillité et maintien de l'ordre public.

LES FORCES DE L'ORDRE ET DE SECOURS

LES DIRECTIONS DE LA PRÉFECTURE



A
C
d
c
in
(S



ot
et de
oulay-Moselle



Anne Lecard
Sous-préfète de Sarrebourg/Château-Salins



Christophe Salin
Sous-préfet de Sarreguemines



Thierry Hégay
Sous-préfet de Thionville



mental
oires (DDT)

omouvoir un
ement
équilibré
aires, par le
politiques
forestières,
ne, de
de risques,
struction



Maxime Courty
Chef de l'unité départementale de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UD DREAL)

Veille à la mise en place d'un développement économique performant, responsable et respectueux de l'environnement par la prévention des risques et la gestion des énergies.



Véronique Narboni
Directrice du secrétariat général commun départemental (SGCD)

Assure pour la préfecture et les DDI la gestion des RH, de la formation, des compétences, des finances, du dialogue social, de la prévention en matière de santé et sécurité au travail, de la logistique, de l'immobilier et des systèmes d'information et de communication



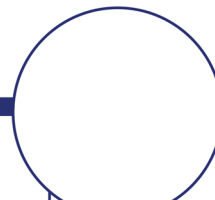
Christophe Charlery
Chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)

Assure la conservation des monuments historiques, apporte un conseil et promeut un urbanisme et une architecture de qualité et contrôle et expertise les projets menés dans les espaces protégés.



Lamia Himer
Députée territoriale de l'agence régionale de santé (ARS)

Chargée du pilotage du système de santé au niveau départemental en finançant des actions de prévention, la gestion au quotidien des risques sanitaires et l'organisation territoriale de l'accès aux soins pour tous.



Poste vacant
Directrice de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC VG)

Promeut la reconnaissance des personnes affectées par les conflits.



Amélia Guyot
Cheffe du service départemental de la communication interministérielle (SDCI)



Noëlle Reinsch
Cheffe du service de la représentation de l'Etat (SRE)



Philippe Rogron
Directeur des sécurités (DS)

Assure le pilotage des dossiers relatifs à la sécurité intérieure, à la sécurité civile et à la gestion de crise.



Fabrice Leoni
Directeur du centre d'expertise et de ressources des titres CNI/Passports Grand Est (CERT)

Instruit et valide les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports déposées par les usagers auprès des mairies.



Sophie Cuny
Directrice de l'immigration et de l'intégration (DII)

Met en oeuvre les politiques d'admission au séjour d'éloignement et d'asile et gère le contentieux et l'intégration.



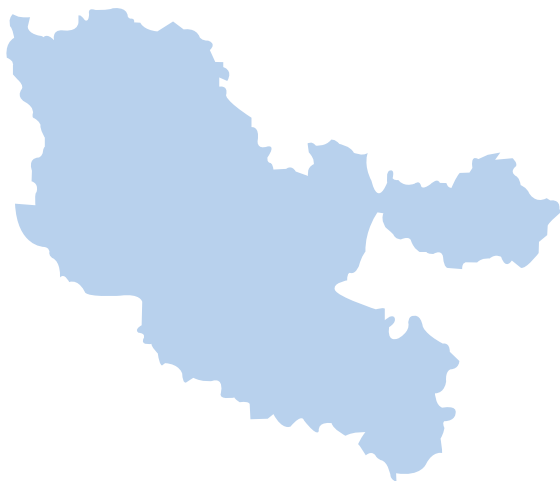
Lydie Leoni
Directrice de la coordination de l'appui territorial (DCAT)

Coordonne la mise en oeuvre des politiques interministérielles, de l'économie et de l'emploi. Assure une mission d'aménagement du territoire et met en oeuvre les enquêtes publiques au titre de l'environnement.



Cathy Drouvroy
Directrice de la citoyenneté et de la légalité (DCL)

Assure une mission de contrôle et de conseil en matière juridique et budgétaire auprès des élus locaux et le versement des dotations. Gère le contentieux de l'Etat. Organise les élections et met en oeuvre la réglementation générale.



Préfecture de la Moselle
9 place de la Préfecture
BP 71014
57034 Metz Cedex



<http://www.moselle.gouv.fr>



[/PrefetMoselle](https://www.facebook.com/PrefetMoselle)



[/Prefet57](https://twitter.com/Prefet57)